

- les accords régionaux ou bilatéraux produisent une multitude de mesures discriminatoires;
- le commerce était censé fournir des ressources pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU. En cas d'échec du Programme de Doha pour le développement, de nombreuses années pourraient s'écouler avant qu'un nouveau cycle puisse être organisé. Entre-temps, il serait impossible de faire avancer la libéralisation du commerce de l'agriculture et des services, deux secteurs qui dépendent des compromis intersectoriels rendus possibles par un cycle global. Les plus vastes objectifs du développement seraient donc en péril.

Équilibrer les rôles judiciaires et législatifs de l'OMC

Puisque le MRD a le mandat de clarifier les accords de l'OMC, le règlement des différends et les négociations doivent permettre de travailler en symbiose au sein de l'OMC. Le lien entre les procédures judiciaires et législatives de l'OMC est mis en évidence par l'utilisation occasionnelle du MRD à des fins stratégiques comme moyen de fonder les négociations suivantes. Ainsi, en l'absence d'un mouvement sur le front des négociations, le règlement des différends est soumis à une pression accrue.

Même si aucune plainte concernant l'agriculture n'a été soulevée depuis l'expiration de la « clause de paix », le groupe de Cairns pourrait, comme on l'a fait remarquer, immobiliser à tout moment le mécanisme de règlement des différends en contestant des subventions à l'agriculture en vertu du code de l'OMC relatif aux subventions¹¹. On s'est alors demandé : quelles ten-

¹¹ Note des directeurs de publication : les deux récentes procédures de contestation dans le domaine de l'agriculture, qui visent les subventions à l'industrie du sucre des Communautés européennes et celles accordées au coton aux États-Unis, ont été amorcées avant l'expiration de la « clause de paix », selon laquelle les membres ont convenu de ne pas contester les subventions agricoles intérieures. L'échéance de cette clause n'était pas en cause dans ces deux affaires, bien qu'on y ait fait mention durant les audiences de l'OMC. Aucune nouvelle plainte dans le secteur agricole n'a été présentée à l'OMC depuis l'expiration de la clause. Voir *Bridges Weekly Trade News*